



Restaurer les forêts

## Charte de gestion pour une sylviculture équilibrée et régénérative

Votre forêt joue un rôle essentiel dans l'écologie terrestre, en ce qu'elle absorbe le dioxyde de carbone (principal gaz à l'origine du dérèglement climatique), filtre l'air, et préserve la biodiversité, les ressources en eau et les sols.

Une gestion équilibrée et régénérative de votre forêt permet de préserver ce rôle environnemental tout en améliorant la qualité du bois produit, ce qui augmente la durée de séquestration du carbone absorbé.

En vous engageant dans la restauration de votre forêt par une gestion régénérative, vous pouvez recevoir des aides financières.

Pour atteindre ces objectifs, la gestion forestière mise en oeuvre respecte les principes suivants :

### Préservation des sols

Un système de cloisonnements fixes des parcelles sera mis en oeuvre afin de ne pas dégrader la structure des sols et la fertilité des forêts durant les travaux forestiers. Le gestionnaire forestier veillera à ce que les exploitants respectent rigoureusement les chemins d'exploitation ainsi définis.

Afin de conserver autant que possible le carbone dans les sols, la récolte des rémanents et le dessouchage sont proscrits. Pour la même raison, le labour est limité au strict nécessaire et sa profondeur est inférieure à 30 cm.

### Mise en oeuvre d'un itinéraire sylvicole n'aboutissant pas à la coupe rase

Les coupes rases dégradent la capacité de séquestration du carbone et détériorent les sols. Le plan de gestion visera à éviter toute coupe rase sur une surface de plus d'un hectare d'un seul tenant, quelque soit le stade de la gestion, sauf situation exceptionnelle nécessitant une coupe à blanc pour reconstituer un peuplement (tempête, dépérissement...).

### Récoltes fréquentes mais légères en vue d'améliorer la qualité des bois

La production et la récolte de bois de qualité permettent d'augmenter la séquestration du carbone issue de votre forêt. Le plan de gestion prévoit de récolter à intervalle assez court, de l'ordre de cinq à dix années, un volume de bois correspondant à l'accroissement total (déduction faite du volume de bois mort) sur cette période. Les arbres récoltés sont sélectionnés par le gestionnaire avec l'objectif d'améliorer la qualité globale des peuplements.

Ces interventions fréquentes permettent aussi de réagir rapidement aux impacts du dérèglement climatique.

### Pas d'utilisation de produits phytosanitaires

La forêt joue un rôle important dans la filtration de l'eau. Sauf situation

exceptionnelle, la gestion ne prévoit pas d'utilisation de produits chimiques, pesticides, engrais ou autres substances chimiques susceptibles de dégrader l'intégrité des écosystèmes notamment aquatiques (mares, cours d'eau, eaux souterraines,...).

#### Engagement de gestion durable

La gestion de votre forêt est encadrée par un document de gestion (Plan de Gestion, Règlement type de gestion, adhésion au Code des bonnes pratiques sylvicoles) agréé par le CRPF. Vous adhérez à une certification de gestion durable de votre forêt (PEFC ou FSC). Si nécessaire, l'adhésion à une certification peut être assurée par MaForêt et son coût pris en charge par le financement obtenu par votre engagement.

#### Préservation de la biodiversité

La gestion favorise la diversification des peuplements en essences et en structure, notamment par la mise en valeur de la régénération naturelle. Lorsque la station le permet, elle prévoit l'établissement d'au moins deux essences différentes, en mélange. Pour les plantations, les essences sont choisies parmi le catalogue du Matériel Forestier de Reproduction établi pour la région et sont de préférence issues de pépinières locales.

Lorsque c'est possible, la gestion conduit à l'établissement d'une futaie irrégulière. Les habitats sont préservés, y compris les arbres morts sur pied ou au sol.

#### Equilibre sylvo-cynégétique

La chasse n'est pas le principal objectif de la gestion forestière mise en oeuvre. Un équilibre est recherché pour limiter la pression du gibier afin qu'elle n'altère pas les possibilités de régénération naturelle des peuplements.

Je m'engage par la présente à respecter les termes suivants de ce cahier des charges et à les faire respecter par tout prestataire intervenant dans ma forêt (sauf cas de force majeure et sous réserve des aléas naturels) :

*(cocher les cases correspondant à vos engagements)*

- Préservation des sols
- Mise en oeuvre d'un itinéraire sylvicole n'aboutissant pas à la coupe rase
- Récoltes fréquentes mais légères en vue d'améliorer la qualité des bois
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires
- Engagement de gestion durable
- Préservation de la biodiversité
- Equilibre sylvo-cynégétique

Fait à :

le :

Signature :